

AIDE-MÉMOIRE CONCERNANT LA PRODUCTION DE VOS ÉTATS FINANCIERS

Chaque année, Centraide procède à l'analyse des états financiers de tous les organismes qu'il soutient, et ce, conformément à son critère d'évaluation portant sur la gouvernance et la saine gestion.

Dans l'ensemble, les organismes fournissent des états financiers audités de qualité qui répondent à nos besoins d'information. Toutefois, d'année en année, nous relevons des erreurs, des lacunes qui reviennent régulièrement et qui auraient avantage à être corrigées, et ce, afin d'éviter les allers-retours inutiles.

Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux correctifs qui devraient être apportés. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à transmettre ce document à la personne responsable de la production de vos états financiers.

Les états financiers annuels demeurent un outil important d'information, de planification et de gestion des ressources financières de votre organisation. À cette fin, nous vous encourageons à vous assurer de leur conformité avec les normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Selon les modalités administratives de Centraide, vous devez faire parvenir à Centraide vos états financiers audités au plus tard quatre mois après la fin de votre exercice financier.

- **DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS ET CONSOLIDÉS**

Il est obligatoire que les états financiers soient audités. Seuls les organismes dont le budget total est inférieur à 50 000 \$ peuvent soumettre des états financiers annuels produits par leur propre service de comptabilité.

- **DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS SIGNÉS EN BONNE ET DUE FORME**

Les signataires des états financiers doivent être identifiés avec leurs prénoms et noms en lettres majuscules ou en caractères d'imprimerie, en plus de leurs signatures et du poste occupé au sein du conseil d'administration et de la date de leur signature.

- **LES FONDS D'AFFECTATIONS INTERNES OU EXTERNES**

Les organismes qui ont à leur bilan des fonds d'affectations internes ou externes doivent présenter toute l'information pertinente sur ces fonds (fins précises pour lesquelles ces fonds sont affectés, provenance de ces fonds, etc.). Il en est de même pour les apports reportés, ce qui facilite les suivis serrés que demandent ces apports afin, notamment, de s'assurer qu'ils serviront vraiment aux fins pour lesquelles ils ont été versés.

Nous vous rappelons la règle de Centraide qui stipule qu'un organisme qui présente un surplus libre d'affectation et d'affectation interne cumulé qui équivaut ou dépasse six mois de dépenses mensuelles moyennes verra son allocation réduite s'il ne peut apporter une justification satisfaisante à cette situation ou s'il ne peut diminuer suffisamment ce surplus non affecté dans des délais que Centraide juge raisonnables. Centraide questionnera également la pertinence de reconduire la totalité de son soutien financier annuel lorsque ce surplus cumulé représente deux fois ou plus son allocation annuelle à l'organisme.

- **LES FONDATIONS ET LES ORGANISMES APPARENTÉS**

Les organismes qui sont liés à une fondation ou à un organisme apparenté doivent le signaler dans les notes complémentaires de leurs états financiers et fournir les informations financières pertinentes. De plus, ils doivent obligatoirement fournir à Centraide une copie des états financiers de la fondation ou de l'organisme apparenté.

- **UNE INFORMATION COMPLÈTE ET BIEN VENTILÉE**

En ce qui concerne les informations relatives aux produits (revenus) et aux charges (dépenses), il est important qu'elles soient les plus détaillées et les plus complètes possibles. Plus l'information présentée est complète et détaillée, plus vos états financiers peuvent vous servir d'outils de planification budgétaire.

- **ERREURS ET OMISSIONS**

Les personnes responsables de la production des états financiers doivent s'assurer que ceux-ci ne contiennent pas d'erreurs ou d'omissions : totaux erronés, données manquantes, différences dans les montants selon l'état, etc. Certains états financiers annuels soumis à Centraide comportent ce type d'erreurs, dans certains cas même plusieurs erreurs ou omissions. Il importe de préciser que ces données doivent correspondre aux informations transmises dans le formulaire soumis à Centraide.

- **LES NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Les notes complémentaires sont une source d'information financière importante qui est souvent négligée. Il est important que ces notes contiennent, s'il y a lieu, les informations appropriées sur tous les sujets qui permettent au lecteur d'avoir une compréhension juste des données financières apparaissant aux états financiers, notamment sur les affectations internes et externes, les organismes apparentés ou contrôlés, les apports reportés et les immobilisations.

Nous vous rappelons que si votre auditeur produit une liste de recommandations, autres commentaires ou notes en lien avec l'analyse de vos états financiers, une copie devra sans faute être partagée à Centraide. Veuillez également vous assurer de fournir tout autre type d'annexe en lien avec vos états financiers.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

La direction
Équipe de développement social

JUIN 2021